



## Nouveau contrat de travail ou avenant ?

-----  
Par Miloche88

Bonjour,

Si mon employeur me rattache à une autre de ses SARL (mais qui sont sous la même entité), est-ce qu'il a l'obligation de me refaire un contrat de travail ou juste un avenant ?

Et si je refuse, qu'est ce que j'encours ? Licenciement économique ou autre ?

Merci de votre aide.